

L'écho

de Fénols

Bulletin municipal n°95 - Juillet 2026



Permanences Mairie

Mardi de 15h à 19h

Tel : 05 63 56 65 57

Jeudi de 14h à 17h

email : fénols.090@orange.fr - site internet : www.mairie-fénols.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolesaises, Fénolesais,

Vous avez lors des élections municipales du 15 mars plébiscité la liste « Bien vivre à Fénols », cela me satisfait et je remercie tous ceux qui ont voté pour cette équipe même si le changement de mode de scrutin a pu troubler certains. Chacun devra trouver sa place au sein de ce Conseil et s'investir suivant ses compétences afin de faire évoluer notre village d'une manière raisonnable et maîtrisée. Nous avons pris des engagements dans notre profession de foi, nous les respecterons même si le contexte économique très défavorable nous impose beaucoup de rigueur dans la gestion financière de notre commune. L'augmentation modérée des taxes et un budget 2026 très prudent en sont l'exemple (voir compte-rendu du conseil municipal du 28 avril), nous devons également faire des économies dans les postes budgétaires qui le permettent, certaines dépenses de fonctionnement étant incompressibles.

L'agrandissement du cimetière est une priorité du mandat, une commission composée d'élus et de Fénolesais aura pour mission d'étudier la réalisation de ces travaux et de faire des propositions au conseil municipal.

L'objectif étant une réalisation au plus tard pour 2029.

Je renouvelle mon attachement à toutes les associations qui par leurs activités animent et dynamisent notre village, ils sont des éléments essentiels dans la vie de notre petite commune.

La canicule de ces derniers jours m'amène à vous recommander de prendre toutes les précautions d'usage, les conseillers municipaux sont à votre disposition en cas de besoin, certains ont pour mission de contacter les personnes seules et âgées afin de s'enquérir de leur état de santé.

L'été est là, je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 20 mars 2026

Présents : MOLLE Jean-Marc, BOULZE Sébastien, DUBAC Jennifer, RAMADE Mélanie, GUIBAUD Patricia, PERTHUE Catherine, MARTY Gilles, GASC Benoît, LOTH Gabrielle et DUBIAU Joël.

Excusé : NICOLE Carl

Secrétaire de séance : GUIBAUD Patricia

1 - Élection du Maire, création des postes d'adjoints et élections des adjoints

M. Jean-Marc MOLLE se présente comme Maire et est élu à l'unanimité.

M. le Maire propose que soient nommés deux adjoints : approbation par l'ensemble des élus. La liste de M. BOULZE Sébastien se présente pour l'élection des adjoints et est élue à l'unanimité.

Le 1^{er} Adjoint M. BOULZE Sébastien sera en charge de la voirie, de la location, l'entretien de la salle des fêtes et du matériel (chapiteaux...).

La 2^{ème} Adjointe Mme DUBAC Jennifer sera en charge des affaires scolaires et du périscolaire, référente communale auprès de l'agglomération à l'Éducation.

M. le Maire souhaite aussi donner par arrêté, des délégations à deux conseillers municipaux :

- M. MARTY Gilles : en charge de l'employé communal, des bâtiments et du cimetière.

- Mme RAMADE Mélanie : en charge de la communication, du site internet, des cérémonies et des festivités.

Lecture de la Charte des élus locaux.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025 est lu et adopté à l'unanimité.

2 - Représentants à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Conformément à la réglementation, et suite à l'installation du conseil municipal, M. Le Maire est conseiller communautaire titulaire et M. le 1^{er} adjoint est conseiller communautaire suppléant auprès de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

3 - Indemnités des élus

L'ensemble des indemnités ne doit pas dépasser la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

L'article 2123-20-1 du CGCT prévoit que dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au Maire est fixée au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique défini par la loi sauf demande du Maire et délibération du conseil, soit pour le Maire : 28,10% de IB 1027 représentant 998,67 € net/mois.

Le taux maximal pour les adjoints ne doit pas dépasser 10,89% de l'IB 1027.

Le conseil décide de fixer les taux des adjoints et délégués de la manière suivante :

-1er adjoint : 9,85 % de IB 1027 soit 350,07 € net/mois

-2e adjoint : 7,05 % de IB 1027 soit 250,55 € net/mois

-1er conseiller délégué : 4,55 % de IB 1027 soit 161,70 € net/mois

-2e conseiller délégué : 4,55 % de IB 1027 soit 161,70 € net/mois

4 -Délégation du conseil municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire un certain nombre de délégations.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations feront l'objet d'un retour via le relevé des décisions du Maire lors des séances du conseil municipal.

5 – Désignation des délégués au SDET

Le conseil municipal décide de désigner Benoît GASC et Joël DUBIAU comme délégués pour représenter la commune de Fénols au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET).

6 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Une seule liste composée des membres ci-dessous se présente et est élue à l'unanimité par le conseil municipal pour constituer la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Gabrielle LOTH, Joël DUBIAU, Catherine PERTHUE

Suppléants : Patricia GUIBAUD, Gilles MARTY, Jennifer DUBAC

7 – Désignation du délégué au CNAS

Notre commune adhère au Centre National d'Action Sociale (CNAS) qui permet aux agents des collectivités locales de bénéficier du Droit à l'Action Sociale Territoriale. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme RAMADE Mélanie en tant que déléguée locale dans le collège des élus. Mme NOËL Géraldine, secrétaire Générale de Mairie, reste déléguée dans le collège des agents.

Conseil municipal du 20 mars 2026 (suite)

8 – Désignation du délégué à la sécurité routière

Chaque commune désigne un référent communal élu appelé à devenir un lien entre notre commune et les services de la Préfecture en charge de la sécurité routière. Le conseil municipal, après concertation et délibération, à l'unanimité, désigne M. BOULZE Sébastien pour occuper cette fonction.

9 – Désignation du délégué à la Défense

Chaque commune doit désigner un correspondant Défense chargé de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires. Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité désigne M. DUBIAU Joël comme correspondant Défense pour la durée du mandat.

10 – Mise en place des commissions communales et référents autres organismes

M. le Maire rappelle que les commissions sont composées d'élus.es de l'équipe municipale.

Les commissions municipales sont des organes d'instruction, chargées de l'étude et de l'élaboration de dossiers. Toute action doit être soumise à une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions suivantes et nommer leurs membres tel que présenté ci-dessous :

Commission communication :
Référente : Mélanie RAMADE
Gabrielle LOTH, Jennifer DUBAC

Commission voirie :
Référent : Sébastien BOULZE
Gilles MARTY, Joël DUBIAU et Catherine PERTHUE

Commission Bâtiments-salle communale :
Référent : Sébastien BOULZE
Gilles MARTY, Joël DUBIAU et Carl NICOLE

-Décide de désigner les référents suivants auprès des différentes structures et organismes :

Référents milieu associatif : Foyer : Catherine PERTHUE - Comité des fêtes : Gilles MARTY

Élues référentes Trifyl : Catherine PERTHUE et Mélanie RAMADE

Élu référent SDIS du Tarn : Benoît GASC

Élue référente social-solidarité : Patricia GUIBAUD

Élu référent Tempête auprès d'ENEDIS : Joël DUBIAU

M. le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération, détentrice des compétences Eau et Assainissement, désignera par délibération ses représentants au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG) lors d'un conseil communautaire. Chaque commune de l'agglomération peut proposer, sans délibération, deux délégués qui pourraient être amenés à siéger au SMAEPG.

M. le Maire propose Mélanie RAMADE (titulaire) et Benoît GASC (suppléant).

M. le Maire rappelle aussi que de la même manière, il convient, sans délibération de proposer deux représentants auprès du Syndicat Mixte du Dadou.

M. le Maire propose Mélanie RAMADE (titulaire) et Carl NICOLE (suppléant).

11 – Information sectorisation SDIS

M. le Maire informe le conseil d'un changement de sectorisation des services de secours incendie. Afin d'optimiser la prise en charge des victimes, l'ordre de déploiement des secours a changé. Dorénavant, la caserne de Graulhet sera la première à intervenir et si cela n'est pas possible, c'est celle d'Albi qui prendra le relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Conseil municipal du 14 avril 2026

Présents : MOLLE Jean-Marc, BOULZE Sébastien, LOTH Gabrielle, DUBIAU Joël, NICOLE Carl, PERTHUE Catherine, MARTY Gilles, RAMADE Mélanie et GASC Benoît.

Excusées : DUBAC Jennifer et GUIBAUD Patricia

Secrétaire de séance : RAMADE Mélanie

Le compte-rendu de la séance du 20/03/2026 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : Renouvellement de la convention avec l'association les « temps orageux »

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les animaux dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2025. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du Garric s'élèvent à 110.60 € par animal récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

2 – Délibération : Approbation de la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun

La CLECT a travaillé sur la restitution de la compétence « contribution au SDIS » aux communes membres à partir du 1er janvier 2026. La restitution de cette compétence aux communes membres a été actée par modification des statuts de la communauté d'agglomération, approuvée par délibérations du Conseil de Communauté et de la majorité des communes membres et par arrêté préfectoral du 22 octobre 2025.

Le rapport de la CLECT identifie les évaluations et les propositions de corrections des attributions de compensation au titre des dispositions de droit commun et en dérogation de ces mêmes dispositions conformément au Code Général des Impôts.

L'intégration des motifs de révision selon la procédure de droit commun, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 7 973 755 € pour 2026. Le montant détaillé par commune est présenté dans le rapport de CLECT.

Vu la délibération n° 21_202 du Conseil de Communauté du 9 février 2026 approuvant la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun, le conseil municipal de Fénols prend acte du rapport de la CLECT en date du 26 janvier 2026 tel qu'annexé, et approuve l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 7 973 755 € correspondant à des attributions telles qu'elles ressortaient du droit commun.

Pour la commune de Fénols le montant définitif d'attribution de compensation à percevoir de la communauté d'agglomération est de 734 € (AC Hors voirie (perçue) 12 128 € – AC Voirie Investissement (à verser) 11 394 €).

3 – Délibération : Compte financier unique 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et réalisations dans les deux sections, fonctionnement et investissement. Après approbation et arrêt des comptes par le conseil municipal, il sera certifié et visé par le comptable public.

Le CFU 2025 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2025 un excédent en fonctionnement de 320 537,72 €. Adoption par les conseillers municipaux à l'unanimité par 8 voix. (Pour le vote du CFU, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au conseil par le 1^{er} Adjoint).

4 – Délibération RODP ENEDIS 2026

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages concédés. Le conseil municipal adopte le montant de 245 € pour la redevance d'occupation du Domaine Public versé par Enedis et calculé au titre de l'année 2026.

5 – Délibération : Vote des taux Foncier Bâti et Foncier Non Bâti

M. le Maire présente plusieurs simulations et explique que les augmentations des bases tiennent compte de l'inflation et de la valeur des biens. Il précise que l'effort fiscal de la commune est pris en compte dans le calcul des dotations d'État et dans le choix d'attribution de subventions versées par les partenaires institutionnels (Conseil départemental, État...). Une augmentation des taux permettrait de maintenir l'effort fiscal communal et de financer les diverses augmentations dues à la conjoncture actuelle.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, décide d'appliquer les taux suivants :

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Foncier Bâti	155 500	41,50%	64 532 €
Foncier Non Bâti	15 000	91,50 %	13 725 €
Taxe Habitation	11 100	10,50 %	1 165 €
		Total	79 422 €

M. le Maire rappelle au conseil qu'après application du coefficient correcteur d'un montant de - 21 100 €, et l'ajout des allocations compensatrices de 2 712 € le montant réellement attendu au titre des ressources fiscales 2026 est de : 61 034 €

6 – Délibération : Délégation du conseil municipal au maire - Annule et remplace la DE 003-2026

M. le Maire explique que lors de sa séance du 20 mars 2026, le conseil municipal lui a confié un certain nombre de délégations. Suite au contrôle de légalité effectué par les services de la Préfecture du Tarn, il s'avère la délibération DE 003-2026 comporte des imprécisions dans sa rédaction entraînant l'illégalité des décisions qui pourraient être prises dans le cadre de ces délibérations.

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération DE 003-2026 du 20 mars 2026 et de la remplacer par une nouvelle délibération conforme à la norme.

7 – Délibération : Désignation du référent Ambroisie

Afin de lutter de façon coordonnée contre l'Ambroisie, plante invasive, l'État demande de désigner au moins un référent territorial dont le rôle est :

- d'inciter les citoyens à signaler les plans d'Ambroisie via la plateforme internet dédiée ;
- de rappeler l'obligation de destruction des foyers ;
- de suivre l'état de gestion de l'Ambroisie sur les parcelles identifiées ;
- d'informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide de nommer Benoît GASC référent Ambroisie.

8 – Délibération : Désignation du référent Réseau d'Écoles Rurales Centre Tarn

M. le Maire rappelle que suite aux élections municipales et au renouvellement des conseils, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Réseau des Écoles Rurales du Tarn Centre.

Le conseil municipal désigne :

- DUBAC Jennifer comme Déléguée titulaire
- LOTH Gabrielle comme Déléguée suppléante

9 – Questions diverses

Mélanie RAMADE fait un retour sur « L'Université des Maires », à laquelle elle a participé avec Gabrielle LOTH le 20 mars 2026 à Carlus. Cette journée organisée par l'association des Maires du Tarn a permis aux anciens et nouveaux élus de rencontrer notamment les services de l'État, du Conseil départemental, de la Région, etc...

Fin de la séance : 23h55



Rappel voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 20h

Le dimanche et jour férié de 10h à 12h

Pour rappel, il est strictement interdit de brûler ses déchets verts en périodes sensibles.

Ils peuvent être déposés en déchetterie ou compostés.

Merci de votre compréhension

Conseil municipal du 28 avril 2026

Présents : MOLLE Jean-Marc, BOULZE Sébastien, DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, LOTH Gabrielle, DUBIAU Joël, NICOLE Carl, PERTHUE Catherine, MARTY Gilles, RAMADE Mélanie.

Excusé : GASC Benoît.

Secrétaire de séance : RAMADE Mélanie

Le compte-rendu de la séance du 14/04/2026 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2026 les subventions suivantes : FNACA 150 € - ALMA 70 € - ADMR 250 € - Association de Chasse 150 € (coût des battues aux pigeons)

2 – Durée d'amortissement des Attributions de Compensation Investissement Voirie et neutralisation de celles-ci

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties.

Les AC voiries versées depuis 2020 à l'agglomération sont amorties sur un an. Le conseil municipal décide de neutraliser les AC Voiries de 2025 représentant un montant de 11 394 €.

3 – Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2026

M. le Maire rappelle que consécutivement au passage à la nomenclature, la commune de Fénols doit définir chaque année une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le conseil, après délibération, valide à l'unanimité cette politique de fongibilité des crédits pour le BP 2026.

4 – Vote du Budget 2026

M. le Maire présente le budget primitif 2026 au conseil municipal qui est adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	76 800,00	Produits des services	900,00
Charges de personnel	32 750,00	Impôts et Taxes	14 628,00
Atténuations de produits	1500,00	Fiscalité locale	79 056,49
Charges de gestion courante	84 102,39	Dotations, participations	70 679,00
Charges financières	1 600,00	Autres produits de gestion courante	6 500,00
Opération d'ordre entre section	11 394,00	Opération d'ordre entre section	11 394,00
Virement sect investissement (021)	271 150,26	Résultat reporté 2023	296 139,16
TOTAL FONCTIONNEMENT	479 296,65 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	479 296,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	21 427,41	Virement du fonctionnement (023)	270 650,26
Dépôts et cautionnements reçus	430,00	Dépôts et cautionnements reçus	430,00
Prêt Espace public et ludique	3 612,54		
Prêt Place village	5 070,79	Récupération FCTVA	2 000,00
AC Voirie	50 000,00		
Enfouissement Fibre	3 000,00		
Matériel -outillage	5 000,00	Taxe d'aménagement	500,00
Reliures registres et actes	1 000,00		
Sécurisation routes communales	20 000,00		
Sécurisation routes panneaux	3 000,00		
Agrandissement cimetière	179 466,93		
Aménagement Arbres et paysages	1 500,00		
Matériel incendie	1 500,00	Excédent capitalisé (1068)	24 398,56
Opération d'ordre entre section	11 394,00	Opération d'ordre entre section	11 394,00
Restes à réaliser	2 971,15		
TOTAL INVESTISSEMENT	309 372,82 €	TOTAL INVESTISSEMENT	309 372,82 €

TOTAL BUDGET	788 169,47 €	TOTAL BUDGET	788 169,47 €
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Conseil municipal du 28 avril 2026 (suite)

5 – Délibération : Désignation des délégués au syndicat Agedi

Le conseil municipal doit désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué titulaire et un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. M. MOLLE est élu titulaire et M. BOULZE est élu suppléant.

6 – Commission Communale des Impôts Directs : Liste des contribuables

Suite au renouvellement du conseil municipal, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables de la commune parmi lesquels le directeur départemental choisira 6 titulaires et 6 suppléants pour composer la nouvelle CCID.

7 – Questions diverses

- Agglomération Gaillac-Graulhet : M. le Maire fait un point sur le conseil communautaire qui suite à son renouvellement a élu M. GOURMANEL, Maire de Grazac comme président. M. le Maire donne ensuite lecture de la liste des vice-présidents et membres du bureau.
- Réseau des Ecoles Rurales Tarn Centre : Mme DUBAC fait un point sur les sujets abordés lors de la réunion du RER. Prochaine réunion du RER le 4 mai 2026.
- RPI Cadalen-Fénols-Lasgraïsses : une note d'information préparée par les services de l'agglomération a été diffusée par mail et par courrier à l'ensemble des familles : informations sur les horaires de transports, la cantine, l'ALAE, dates de visites des locaux ...

Un conseil municipal est prévu le 5 juin 2026 afin de désigner les élus qui éliront les sénateurs.

Fin de la séance : 23h15



Information respirateur

Toute personne à haut risque vital sous respirateur artificiel doit prévenir l'ARS de son statut afin que toutes les dispositions soient prises notamment auprès de votre fournisseur d'énergie.



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



Tous nos vœux de bonheur aux parents pour la naissance de Rio ROZES le 11 février.

Conseil municipal du 5 mai 2026

Présents : MOLLE Jean-Marc, BOULZE Sébastien, DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, DUBIAU Joël, NICOLE Carl, PERTHUE Catherine, MARTY Gilles, RAMADE Mélanie et GASC Benoît.

Excusée : LOTH Gabrielle

Secrétaire de séance : RAMADE Mélanie

Le compte-rendu de la séance du 28/04/2026 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Vote des taux des taxes locales - Annule et remplace la précédente délibération

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au contrôle de légalité effectué par les services de la Direction des Finances Publiques, il s'avère que les taux des taxes directes locales votés lors de la séance du 20 mars 2026 ne respectent pas les règles de liens, rappelées ci-après :

- le taux de Taxe Foncière Bâtie (TFB) peut augmenter librement dans le respect des taux plafonds prévu au I de l'article 1636 B septies du CGI ;
- Le taux de Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) ne peut augmenter plus fortement que le taux de TFB ;
- Le taux de Taxe Habitation des Résidences Secondaires (THRS) ne peut augmenter plus fortement que le taux de TFB ou le taux moyen pondéré des taxes foncières si son augmentation est plus faible que celle de la TFB ;
- En cas de diminution du taux de TFB, les taux de TFNB et THRS devront diminuer à la même proportion que le taux de TFB ;
- En cas de diminution des taux des deux taxes (TFNB et THRS), le taux de TFB peut ne pas être diminué sous conditions.

M. le Maire propose d'annuler la délibération DE 015-2026 et de revoter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 dans le respect des consignes données.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, décide d'appliquer les taux suivants :

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Foncier Bâti	155 500	42,28%	65 745 €
Foncier Non Bâti	15 000	82,90 %	12 435 €
Taxe Habitation	11 100	10,84 %	1 203 €
		Total	79 383 €

M. le Maire rappelle au conseil qu'après application du coefficient correcteur d'un montant de - 21 100 €, et l'ajout des allocations compensatrices de 2 712 € le montant réellement attendu au titre des ressources fiscales 2026 est de : 60 995 €

2 – Point programme voirie :

Projet des travaux voirie 2026 avec validation du Conseil Municipal

Désignation de la voie	Descriptif travaux - Marché	Montant total (HT)	Montant total (TTC)	Travaux retenus par le Conseil Municipal
VC 01 Route Champêtre (départ du carrefour de la D24)	- Reprofilage + Revêtement - sur 234 ml	13 557,60 €	16 269,12 €	Oui
VC 14 Chemin des Maillards	- Curage de fossé 95 ml - Reprofilage + Revêtement - jusqu'au carrefour avec la départementale 95 ml	8 163,76 €	9 796,51 €	Non
R4 Chemin des écoliers (départ de la VC 01)	- Purge 6 m ³ - Reprofilage + Revêtement - sur 100 ml	4 258,97 €	5 110,76 €	Oui
Sous Total des Travaux Marché retenus		17 816,57 €	21 379,88 €	

Désignation de la voie	Descriptif travaux - Régie	Montant total (HT)	Montant total (TTC)	Travaux retenus par le Conseil Municipal
VC 02 Chemin du Petit Bois	- Reprofilage + Revêtement - sur 95 ml	3 433,50 €	3 433,50 €	Non
VC 06 Route de la Plaine (au droit du lieu-dit "Cambou")	- Purge - Reprofilage + Revêtement - sur 93 ml	6 157,90 €	6 157,90 €	Oui
VC 06 Route de la Plaine	- Curage fossé 45 ml	1 843,60 €	1 843,60 €	Oui
VC 04 Chemin de Brignou	- Reprofilage + Revêtement - sur 95 ml	9 780,80 €	9 780,80 €	Oui
VC 05 Chemin des Escrabins	- Dérasement accotement en deux tronçons, 1er tronçon sur 30 ml + 2ème tronçon sur 18 ml - Reprofilage + Revêtement - sur 206 ml + carrefour	12 497,30 €	12 497,30 €	Oui avec modification (1)
Sous Total des Travaux Régie retenus		30 279,60 €	30 279,60 €	
Total des Travaux retenus		48 096,17 €	51 659,48 €	

(1) : Le coût sera revu car nous avons décidé de traiter cette voie en deux portions, cause présence d'une zone délicate :

- Partager les travaux en deux portions :
 - Portion 1 : de la départementale D84 au droit de la zone => report de travaux
 - Portion 2 : 20 m après la zone jusqu'à la limite d'Orban => réaliser les travaux ; le devis sera réajusté en fonction de la longueur réalisée

Fin de la séance : 22h00

Conseil municipal du 5 juin 2026

Présents : MOLLE Jean-Marc, BOULZE Sébastien, DUBAC Jennifer, LOTH Gabrielle, DUBIAU Joël, NICOLE Carl, RAMADE Mélanie.

Excusés : GUIBAUD Patricia, PERTHUE Catherine, MARTY Gilles et GASC Benoît

Secrétaire de séance : BOULZE Sébastien

Le compte-rendu de la séance du 05/05/2026 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Relevé des décisions du Maire

Par décision 01-2026, M. le Maire a signé un contrat avec l'entreprise « Vérifications Sports et Conseils » spécialisée dans les missions de vérifications techniques et de conformités afin de contrôler annuellement les jeux et structures de l'Espace public sportif et ludique de la commune (City-stade, jeux pour enfants, fitness Park.....)

2 – Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal doit, conformément à la réglementation, choisir un délégué et trois suppléants pour représenter la commune en vue de l'élection de deux Sénateurs le 27 septembre 2026. Jean-Marc MOLLE est élu comme délégué à l'unanimité. Sébastien BOULZE, Mélanie RAMADE et Jennifer DUBAC sont élus, à l'unanimité, comme délégués suppléants.

3 – Groupe de travail « Agrandissement cimetière »

M. le Maire propose de créer un groupe de travail composé de quelques élus et de deux ou trois habitants pour commencer la réflexion sur les travaux d'agrandissement du cimetière : aménagements futurs avec visite de cimetières alentours, rencontre avec les professionnels du secteur, révision du règlement du cimetière.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord avec la proposition du maire et mandate celui-ci pour prospecter les habitants intéressés par le sujet.

4 – Sécurité de la salle des fêtes

M. le Maire a sollicité les représentants du service de secours et d'incendie du Tarn afin d'organiser, avec les responsables d'associations, une cession de sensibilisation aux usages et règles de sécurité lors des manifestations publiques, particulièrement lorsqu'elles se déroulent dans la salle des fêtes. Les pompiers pourront ainsi nous guider sur une utilisation sécurisée de la salle. Gilles MARTY l'accompagnera lors de cette visite.

5 – Information affiliation au régime général pour les élus

L'affiliation au régime général est obligatoire pour tous les élus indemnisés ou non, au titre de leur mandat et ne substitue pas au régime personnel de protection sociale. Certains élus indemnisés cotisent de façon obligatoire ou volontaire et s'ouvrent des droits. Pour les élus non cotisants, Le régime général permet, en cas d'incident qui auraient lieu dans le cadre du mandat, de prendre en charge les prestations en nature des élus affiliés. Une demande d'affiliation doit donc être faite par l'ensemble des élus communaux. La commune centralisera ces dossiers de demandes et les transmettra à la CPAM du Tarn.

6 – Questions diverses

Syndicat Mixte de l'eau : Suite à une erreur de communication, l'Agglomération n'a pas enregistré les bons élus délégués au Syndicat de l'eau. Carl NICOLE n'a pas pu se rendre à la réunion du syndicat. Une demande de modification sera déposée auprès des services l'Agglomération.

Point voirie : Sébastien BOULZE a commandé les travaux validés et attend le nouveau devis pour les Escrabins (longueur plus importante). Il recevra prochainement la société « Signal 81 » pour un devis de peinture -marquage au sol (ralentisseur, sécurité...). Il précise que l'épareuse effectuera un passage la semaine 24.

Point école : Les parents d'élèves du RPI Cadalen-Fénols-Lasgraïsses ont visité les trois écoles et ont pu échanger avec les équipes et les élus sur l'accueil de leurs enfants à la rentrée prochaine.

Fin de la séance : 23h00

Commémoration du 8 mai 1945

Un 8 mai particulier, cette année, à Fénols

À l'occasion de la traditionnelle cérémonie de commémoration du 8 mai, un moment particulier s'est déroulé.

Au nom de sa famille, Mr Jean-Claude Aurel a remis à la commune en la personne de Mr Jean-Marc Molle, son maire, un drapeau brodé.

C'est un cadeau très symbolique fait à la commune et qui résume la générosité et l'implication de cette famille sur la commune depuis son arrivée. Beaucoup d'émotion et une pensée particulière pour Mme Josette Aurel, au moment de la remise de ce drapeau qui va traverser les décennies.

Le premier drapeau qu'avait la commune datait de 1920, un peu plus d'un siècle après, un nouveau arrive !

Lors de la cérémonie, il y avait donc un nouveau drapeau et un nouveau porte-drapeau : un gendarme résidant sur la commune.

Après la lecture du message du Ministre par Mr le Maire, c'est Axel qui a lu le message de l'UFAC. Arthur et Maxence ont lu à deux voix le texte "Souvenir et espoir".

Ugo et Alexian sont allés déposer la gerbe fleurie avec Mr le Maire au pied du monument aux morts.

La lecture des Fénolais morts pour la France a été réalisée par Alexian et William.

Le soleil a permis à la soixantaine de personnes présentes de prendre le pot de l'amitié en extérieur.



Le service de transport à la demande (TAD) de l'Agglomération permet de rejoindre Gaillac, Graulhet, Salvagnac, Lisle-sur-Tarn ou Rabastens depuis des communes limitrophes ou des hameaux. Il fonctionne à des horaires définis en fonction de votre point de départ. Ouvert à tous et accessible facilement sur réservation téléphonique.

- Appelez au numéro vert 0 805 60 81 00 (appel gratuit) : du lundi au vendredi de 8h à 17h.
- Réservez votre trajet la veille avant 16h.

Le TAD fonctionne sur des jours et horaires définis, selon votre commune de départ. La montée et la descente s'effectuent à des points d'arrêts déterminés. Trouvez le point d'arrêt le plus proche de chez vous sur le site de l'agglomération ou demandez-le lors de votre réservation téléphonique.

- Pour les plus de 75 ans, la prise en charge se fait à domicile.

- 2 € l'aller, 3 € l'aller/retour
- 15 € le carnet de 10 tickets d'un aller simple et 25 € le carnet de 10 tickets allers-retours.
- Gratuit pour les moins de 10 ans (accompagné d'un adulte). Les tickets s'achètent auprès du chauffeur.
- Paiement uniquement en espèces ou par chèque.

Avec le même ticket, accédez au réseau de bus régional interurbain LIO.



LE CENTRE DE SECOURS DE GRAULHET RECRUTE DES SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES

- ✓ tu es âgé(e) de 17 à 60 ans
- ✓ tu as l'esprit d'équipe
- ✓ tu as une bonne condition physique
- ✓ tu veux servir et t'engager

**INTÉRESSÉ(E) ?
DÉPOSE TA
CANDIDATURE !**

Nous sommes aussi sur




CENTRE DE SECOURS DE GRAULHET
3 IMPASSE BRANLY
GRAULHET
05 63 34 50 05
guillaume.gau@sdis81.fr




Défibrillateur sur la commune

La commune est équipée d'un défibrillateur automatisé (DAE). Il est situé sur la place du village sous le porche du bâtiment du centre de loisir ALAE (voir photo ci-dessous).

Toute personne même non-médecin est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge. Le système est prévu pour guider son utilisateur.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.



Ambroisie

En France, il existe en fait trois espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Si un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.



Frelons

Vous vous rendez compte de la présence d'un nid de frelons sur votre terrain. Nous vous invitons à nous le signaler en Mairie pour une prise en charge financière de l'intervention. Nous contacterons directement un prestataire.



Composition des commissions et délégués auprès des syndicats- Fénois 2026

1er Adjoint : Voirie- Location-entretien salle Gestion Chapiteaux	BOULZE Sébastien	NICOLE Carl	Conseillère déléguée : Communication site internet-festivités réseaux sociaux	RAMADE Mélanie	Conseiller délégué : Employé communal Batiments Cimetière	MARTY Gilles
2eme Adjointe : Affaires scolaires CA2G et CLAE , enfance et jeunesse	DUBAC Jennifer	LOTH Gabrielle				

Référents Agglo

		Délégués	Suppléants
CA2G	Conseil communautaire	MOLLE Jean-Marc	BOULZE Sébastien
	Ordures Ménagères -TRIFYL	PERTHUE Catherine	RAMADE Mélanie
	Voirie	BOULZE Sébastien	-
	RPI école-Education	DUBAC Jennifer	-
	Plan climat	-	-

Syndicats intercommunaux

SIVU	Reseau d'école	DUBAC Jennifer	LOTH Gabrielle
TET	Electrification	GASC Benoît	DUBIAU Joël
Syndicat Mixte AGE DI	Logiciel Mairie	MOLLE Jean-Marc	-
Syndicat Mixte DADOU	Eau	NICOLE Carl RAMADE Mélanie	
Syndicat Mixte Alimentation Eau Potable Gaillacois	SPANC	GASC Benoît	RAMADE Mélanie
CCID	Commission impôts Directs	MOLLE Jean-Marc	GUIBAUD Maryse
		CAUDEBEC Jean-Marc	NICOLE Carl
		BARDY Maryse	GASC Benoît
		AUREL Sébastien	LOTH Gabrielle
		NICOLAU Michel	BOULZE Sébastien
		GUIBAUD Bernard	RAMADE Mélanie
Révision listes Electoraies	Commune LOTH Gabrielle	Préfecture DUBAC Vincent	TGI BARDY Maryse

Commissions

	Titulaires
Voirie	BOULZE Sébastien MARTY Gilles PERTHUE Catherine DUBIAU Joël
Batiments	MARTY Gilles BOULZE Sébastien DUBIAU Joël NICOLE Carl
Communication Site Internet, Bulletin Municipal Commémorations	RAMADE Mélanie LOTH Gabrielle DUBAC Jennifer

	Titulaires	suppléants
Appel d'Offres 3 titulaires 3 suppléants	LOTH Gabrielle DUBIAU Joël PERTHUE Catherine	GUIBAUD Patricia MARTY Gilles DUBAC Jennifer

Elus Référents

Defense	DUBIAU Joël	
Secours et incendie	GASC Benoît	
Sécurité routière	BOULZE Sébastien	
Tempête	DUBIAU Joël	
Social Solidarité	GUIBAUD Patricia	
Milieu Associatif	Foyer Socio Sportif	Comité des Fêtes
	PERTHUE Catherine	MARTY Gilles
CNAS	RAMADE Mélanie	NOEL Géraldine
Ambroisie	GASC Benoît	



Comité des Fêtes

La fête de Fénols 2026 approche ! Villageoises, Villageois !

Les festivités fénoles arrivent à grands pas, et croyez-nous... elles se préparent sérieusement !

Le comité des fêtes s'est réuni lors d'une journée "bénévoles" pour mettre les petits plats dans les grands et peaufiner chaque détail de cette édition 2026. Une journée de travail, bien sûr... mais surtout un moment de partage, de bonne humeur et de convivialité, comme on les aime à Fénols !

À vos agendas !

Les Aubades :

Les traditionnelles aubades passeront vous rendre visite les 17 et 18 juillet pour annoncer officiellement la fête.

Vendredi 17 juillet : le centre du village et la VC1.

Samedi 18 juillet au matin : les alentours du village.

Ouvrez vos portes, préparez votre plus beau sourire... et peut-être un petit rafraîchissement. Préparez-vous à définir la fête de Fénols en trois mots !

Le programme de la fête estivale :

Judi 23 juillet : Bal musette animé par Véronique Pomiès. Repas occitan proposé (salade composée, magret frites, fromage, dessert, café) : 18€. Réservation indispensable au 06 22 94 30 92.

Vendredi 24 juillet : Grande soirée avec le Grand Orchestre Cocktail de Nuit. Restauration libre sur place.

Samedi 25 juillet : Concours de pétanque en doublette à partir de 14 h. Le soir, place à la danse avec le dynamique Orchestre Bernard Becker. Restauration libre sur place.

Dimanche 26 juillet : Concours de pétanque à partir de 14 h pour terminer le week-end dans la bonne humeur.

Un rendez-vous qui nous ressemble ! Chaque année, la fête de Fénols est bien plus qu'un programme d'animations : c'est un moment où l'on se retrouve, où l'on partage des rires, quelques pas de danse, de belles parties de pétanque...

Votre présence fait vivre notre village et nous tient sincèrement à cœur. Alors, venez nombreux faire battre Fénols au rythme de la fête !

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous vous donnons déjà rendez-vous le samedi 31 octobre pour notre incontournable soirée Aligot.

En attendant, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux Facebook ou Instagram pour vivre les préparatifs et découvrir toutes les dernières informations.

C'est avec le cœur rouge et blanc que nous vous disons : à très vite... et vive la fête de Fénols !

Le comité des Fêtes de Fénols





FNACA : comité intercommunal de Cadalen - Aussac - Fénols - Florentin - Lagrave - LabessièreCandeil - Lasgraïsses - Téco

Colis et galette des Rois : l'année 2026 a commencé par la remise des colis douceurs aux adhérents et adhérentes qui vivent en maison de retraite ou chez eux, mais à mobilité réduite. Le 14 janvier, la galette des Rois a été offerte aux veuves et veufs : ils étaient 18 à être venus passer un moment convivial.

Assemblée Générale le 21 janvier : l'assemblée générale a eu lieu dans la salle communale de Lasgraïsses. Le co-président départemental Yves Manas avait répondu présent à l'invitation. Après une minute de silence à la mémoire de Gilles Lesne et Roger Salvagnac, décédés en 2025, le président, Jacques Tragné a donné la parole à monsieur le Maire de Lasgraïsses : Alain Assié. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a fait un exposé sur la vie de sa commune. Le compte-rendu moral et d'activité présentés par le secrétaire Michel Cahuzac et le bilan financier présenté par le trésorier Robert Lautier ont été approuvés à l'unanimité. Le renouvellement du bureau a été présenté, mais faute de nouveau candidat, l'ancien bureau a été reconduit.

Commémoration 2026 du "Cessez-le-feu" en Algérie : la cérémonie du 19 mars 1962 a eu lieu à Lasgraïsses le dimanche 29 mars 2026. Ce décalage de date étant dû aux élections municipales. Pour des raisons de santé, Colette Courbatieu, responsable des veuves de notre comité auprès du comité départemental a préféré céder son poste ; c'est France Mazières qui la remplace avec l'approbation de l'assemblée générale. Après les questions diverses, le verre de l'amitié et le gâteau des rois ont été partagés.

Congrès départemental FNACA : le samedi 24 janvier a eu lieu à Sorèze, le congrès départemental FNACA. L'ordre du jour était le suivant : point sur les effectifs et les activités, bilans financier, solidarité et œuvres sociales, calendrier des cérémonies, présentation des délégués au comité départemental. A 11h00, a eu lieu l'accueil des personnalités, suivie de l'élection au conseil de la FNACA des présidents, vice-présidents, secrétaire, trésorier et responsables aux commissions œuvres sociales et à l'ONAC. A 11h45, lecture de l'appel final du congrès. L'intervention des personnalités s'est déroulée à partir de 12h. Le congrès a été clôturé à 12h30. En raison du temps pluvieux, la cérémonie avec les 20 porte-drapeaux a eu lieu à l'intérieur. Remerciements aux organisateurs du comité FNACA de Sorèze-Dourgne.

Le secrétaire FNACA - Michel CAHUZAC





Théâtre

Les vacances sont là et la Troupe se retire pendant ces deux mois avec, pour consigne, de se pencher sur le texte de la nouvelle pièce à préparer pour la saison prochaine.

C'est une comédie en 3 actes « LE BON, LA BRUTE et le PRESIDENT » de Jean Paul Cautineaux qui est tout-à-fait d'actualité puisqu'elle traite d'un sujet essentiel qui va faire couler beaucoup d'encre en 2027 .. les prochaines élections présidentielles !

Le style passablement déjanté de l'auteur qui tire parti de circonstances plutôt cocasses en ces temps fébriles et intenses devrait faire vibrer le public, d'autant que les nombreux personnages contribuent pleinement à cette hilarité générale.

L'effectif de la Troupe prend de l'importance et c'est avec un grand plaisir que nous accueillons une fénoise de la route champêtre : Cathie, un régisseur : Loulou, un acteur : Valentin, une actrice : Nadine. Vous en saurez plus à la rentrée.

Pour ceux qui n'ont pu encore voir la pièce de la saison 2026 2027 : « TOQUÉ AVANT D'ENTRER » de Mr François SCHARRE, les dates des deux prochaines représentations connues à ce jour sont les suivantes :

FIAC : SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026

LESCURE D'ALBIGEOIS : VENDREDI 4 DECEMBRE 2026

Belles vacances à tous en espérant un temps plus calme. Prenez soin de vous.

Le Président et la troupe "Les tréteaux du soir"





La page de l'ALAE

retour en images sur nos temps forts de cette fin d'année
2025/2026



**LE CÉLÈBRE DÉFILÉ DU
CARNAVAL**



**PIQUE-NIQUE
VEILLÉE
DES GS-CP**

**MARS-AVRIL:
FABRICATION DE PUSH-CAR
PAR LES ENFANTS
EN PARTENARIAT AVEC
LES FRANCS DU TARN**



**LES VAINQUEURS SONT REPARTIS
AVEC UNE COUPE
MAIS AUSSI AVEC PAQUITA:
NOTRE MASCOTTE DE L'ANNÉE**



**BOOM DES CM2
AVANT LEUR
DÉPART POUR
LE COLLÈGE**



**LE 3 JUILLET C'ÉTAIT
LA COURSE OFFICIELLE DE TOUS LES ENFANTS
DU RPI FÉNOLS-ORBAN-LASGRAÏSSES**

**LE 23 AVRIL,
L'ALAE S'EST DÉPLACÉ À ST-JUÉRY
POUR UNE COURSE MULTI ALAE**

education-fenols@gaillac-graulhet.fr

**RENSEIGNEMENTS :
ALAE LUD'ILOT
PLACE DU BOURG
81600 FÉNOLS
0563551527**

Foyer Socio Sportif

Avec l'été en place, c'est aussi là que les activités du foyer se mettent en vacances pour deux mois et c'est le moment de faire un bilan de la saison 2025/2026.

Gym et pilates : deux activités complémentaires pour se maintenir en forme. Environ 35 personnes participent à ces deux animations, le lundi de 19h à 20h pour la gym et le jeudi de 20h à 21h pour le pilates. A priori, tout le monde repart pour la saison prochaine, avec le même animateur, mais des nouveaux arrivants seront les bienvenus. Reprise le lundi 7 septembre pour la gym et le jeudi 10 septembre pour le pilates.

Contact : Mado (madeleine.gasc@laposte.net) - Marie (marielisa@orange.fr) - Morgane (m.lecorre@orange.fr)

Country : l'effectif a fondu en cours de saison, manque de motivation, manque d'intérêt ou autre, que sais-je ? Le fait est que la reprise s'avère difficile. L'activité sera déplacée de Lagrave à Fénols, nous sommes à la recherche de personnes intéressées par la danse country, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Contact : Sylvie (sr.sylcountry-sr@gmail.com)

Futsal : avec une année blanche à cause du sol refait de la salle de Lasgraïsses (beaucoup trop glissant pour pratiquer ce sport sans risque), nous essaierons de relancer cette équipe quand la salle sera rénovée et disponible, et c'est vraiment dommage, car c'est une activité qui marchait bien.

Contact : Florent P (flopeynat@gmail.com) - Pascal G (guibaudpascal@orange.fr)

Salsa : changement de méthode cette année, ce ne sont plus des soirées tous les vendredis soir à Fénols mais plutôt des rencontres ponctuelles. À la rentrée, le programme de fonctionnement sera mis en place suivant le nombre de participants.

Contact : Patrick (patrick.ratier@dbmail.com)

VTT : une bonne reprise avec Patrice qui succède à Laurent (merci à lui d'avoir initié cette activité). Avec déjà une sortie en groupe de faites et une prochaine prévue à Lacrouzette, sinon roulage aux alentours le dimanche matin à Fénols. À noter l'arrivée de nouveaux cyclistes qui viennent grossir l'effectif, mais les portes ne sont pas fermées. Une activité en plein essor, bravo.

Contact : Patrice (patrice.perthue@gmail.com)

Petites mains : toujours autant d'engouement des participants à cette activité, pratiquant recyclage, deuxième vie, imagination et création dans de nombreux domaines. Une activité qui s'étoffe et qui mérite des encouragements. Bravo.

Contact : Josy (josiane.boulze@orange.fr)

Danse de salon : tous les jeudis soir à Lagrave de 20h30 à 22h30, la piste de danse s'avère souvent un peu juste pour accueillir tous les danseurs. Sur un effectif de plus de 70 membres, c'est environs 50 à 60 danseurs qui évoluent chaque semaine, tant en danses de salon que danses en ligne. Nos deux animateurs bénévoles, François et Martine, sont à mettre à l'honneur pour leur disponibilité. La reprise aura lieu le jeudi 24 septembre à 20h30 à Lagrave, si cela peut vous intéresser, n'hésitez à nous rendre visite, vous serez les bienvenus.

Contact : Henriette (henriette.deleris@gmail.com)

Atelier chant : une année écourtée cause intervention chirurgicale de notre maître à chanter : François. La reprise est prévue courant septembre ou octobre. Si vous avez envie de chanter, joignez-vous à nous, le jeudi de 14h à 15h, c'est un très bon moment pour se vider l'esprit.

Contact : Bernard (bernard.deleris@orange.fr)

Pétanque/Belote : le vendredi soir à Fénols, belote en saison hivernale et aux beaux jours la pétanque. Que ce soit "aux cartes" ou "aux boules", que du plaisir partagé pour un nombre croissant de participants. C'est Nicolas, Florent, Henriette ou Christian qui organisent les soirées suivant les disponibilités. Participation libre, vous venez, vous jouez pour 1€ la soirée (boisson comprise).

Vide-grenier : le vide-grenier du dimanche 14 juin fût un vrai succès avec une bonne remontée autant de la part des exposants que des visiteurs. Une belle réussite, bravo à Laurence et à toute son équipe pour l'organisation.

En conclusion, le Foyer Socio Sportif de Fénols se porte bien ! Satisfaction en nombre des membres, au total environ 180 et tranquillité financièrement parlante.

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 3 octobre à Fénols, à 19h, une présentation et un bilan de chaque activité sera faite par les responsables de chacune d'elles, qui pourront aussi répondre à vos questions. Si vous ne nous connaissez pas, c'est l'occasion de faire connaissance, l'assemblée se terminera comme il se doit par le verre de l'amitié.

Pour info, nous serons présents à la journée "forum des associations" à Lagrave le dimanche 30 août de 9h à 13h. Nous vous souhaitons un bel été, prenez soin de vous.

Bernard Délérís, président du Foyer Socio Sportif de Fénols

Horaires d'été des déchetteries

Avec l'arrivée de l'été et de ses périodes de fortes chaleurs, le syndicat mixte Trifyl adapte le fonctionnement de ses déchetteries pour permettre le maintien d'un service optimal, préserver les usagers du service et le personnel en place.

Pour les deux déchetteries les plus proches de Fénols, les horaires d'ouverture provisoires du 1er juillet au 30 août 2026 sont :

- Déchetterie de Gaillac : du lundi au samedi de 7h à 14h
- Déchetterie de Graulhet : du lundi au samedi de 7h à 14h

Social-santé 

Urgence

Qui appeler ?

**15 Samu**
Urgence médicale

**17 Police secours**
Signaler une infraction

**18 Pompiers**
Situation de péril ou accident

**114 Urgence 114**
Accessible par Application, internet et SMS
▶ Pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques.

 Service Public

- Femmes victimes de violences : 3919
- Prévention du suicide : 3114
- Maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation du handicap : 3133
- Harcèlement à l'école : 3018
- Mal-être des étudiants : 0800 737 800
- Canicule info service : 0800 066 666

Jeux pour l'été

Sudoku #1

	5	8	9				3	7
7	3	6			1		4	
4	9		6	7	3		5	1
				5	8	4	2	
		5		9	2		7	6
		9	3		7	5		8
9		4		3		1	8	5
3	6	7	8	1	5		9	4
5	8	1	2	4		7	6	3

Niveau
facile

Sudoku #2

	6	5			3	8	7	2
	8	7	4	5	6		9	3
3		9		7		5	4	
		6	1	3			8	7
7	2		5	6	4		1	9
9	3			8		6		4
8	7	2		4	5	9	3	
1	9				7			5
	5	4	3	9		7	2	8

5	8	1	2	4	9	7	6	3
3	6	7	8	1	5	2	9	4
9	2	4	7	3	6	1	8	5
2	4	9	3	6	7	5	1	8
8	1	5	4	9	2	3	7	6
6	7	3	1	5	8	4	2	9
4	9	2	6	7	3	8	5	1
7	3	6	5	8	1	9	4	2
1	5	8	9	2	4	6	3	7

Solution #1

6	5	4	3	9	1	7	2	8
1	6	3	8	2	7	4	9	5
8	7	2	6	4	5	9	3	1
9	3	1	7	8	2	6	5	4
7	2	8	5	6	4	3	1	9
5	4	6	1	3	9	8	7	2
3	1	9	7	2	8	5	4	6
2	8	7	4	5	6	1	9	3
4	6	5	9	1	3	8	7	2

Solution #2

Sudoku #1

		6		4		3		5
3	5						2	8
	8				5	9		
				6	9		1	
		1	8		3			
	9		1			7		
8				5	6	1	9	2
			4		7			
5			9			8	4	7

Niveau
moyen

Sudoku #2

9					2			7
			5	7				9
5	8				3			1
	9	4			2	1	7	8
6							9	3
	5	8			4		2	6
				1				
		1			7	3	9	4
	7	5	3					

5	6	3	9	1	2	8	4	7
1	2	9	4	8	7	5	3	6
8	7	4	3	5	6	1	9	2
6	9	5	1	2	4	7	8	3
2	4	1	8	7	3	6	5	9
7	3	8	5	6	9	2	1	4
4	8	2	7	3	5	9	6	1
3	5	7	6	9	1	4	2	8
9	1	6	2	4	8	3	7	5

Solution #1

8	7	5	3	4	9	6	1	2
2	6	1	8	7	3	5	9	4
4	3	9	2	1	6	8	7	5
7	5	8	9	3	4	1	2	6
6	1	2	7	8	5	9	4	3
3	9	4	6	2	1	7	5	8
5	8	7	4	9	3	2	6	1
1	2	6	5	7	8	4	3	9
9	4	3	1	6	2	5	8	7

Solution #2

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE - Gabrielle LOTH - Mélanie RAMADE